Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_38-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Pouvoirs : 0** **Votants : 14**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	Mme LECORVAISIER Tiphaine
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-38

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2026

- **1 - Le Conseil Municipal de la Commune de BOBITAL,**

Réuni sous la présidence de M. Gaétan ACCOH, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 02 avril 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de **M. THEBAULT Mélan.**

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de M. ACCOH Gaétan,
Après en avoir délibéré, **VALIDE** à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_38-DE

BOBITAL

Résultat du vote :

- Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi délibéré en séance publique, à Bobital, le 09 juillet 2026.

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)